



**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE
RURALE DE LA SARTHE**

Escalier E- 3 Bd René Levasseur - 72000 Le Mans

Appel de COTISATION 2025

ADHERENT N° :

M

Tél :

Portable :

Mail :

Propriétaire Bailleur : Propriétaire Non Bailleur :

DECLARATION DE SURFACE - ANNEE CIVILE

La déclaration de surface est obligatoire pour les terres agricoles

Attention : prise en charge de la couverture RC du 1/01 au 31/12 minuit.

NATURE	COMMUNE	HECTARES
TERRES AGRICOLES		ha
BOIS		ha
EAU		ha
SURFACE TOTALE A DECLARER		ha
PART FIXE :		36 €
PART VARIABLE : 1 à 200 HA : 1€/ha 201 HA à 300 HA : 0,85€/h ≥ 300 HA : 0,70€/ha		€
TOTAL A PAYER (50 € minimum) (Cette cotisation comprend votre adhésion au Contrat RC GENERALI)		€

En cas de modification, merci de nous en informer.

Document à nous retourner signé avec votre aimable règlement.

Fait à :

le

signature

Pour tous renseignements, merci de contacter le secrétariat de la Sarthe :

Tel : 02 43 23 91 82 / 07 69 69 85 40

E.mail : sdppr72@gmail.com - Site Internet : www.sdppr72.fr

Lundi de 9h30 à 12h30 / Mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 / Mercredi et Vendredi de 9h30 à 12h00



SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE LA SARTHE

Escalier E- 3 Bd René Levasseur - 72000 Le Mans

REGLEMENT :

- Soit par **CHEQUE** à nous retourner à l'ordre de **SDPPR72**
- Soit par **VIREMENT** RIB CREDIT AGRICOL D'ANJOU ET DU MAINE
- **N.B. : N'oubliez pas de noter vos nom et numéro d'adhérent sur votre ordre de virement.**

IBAN

FR76	1790	6001	1225	6517	1400	008
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

A G R I F R P P 8 7 9

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17906	00112	25651714000	08

**Cotisation déductible à 100% de vos revenus fonciers,
FACTURE sur demande par mail ou poste.**

ETRE ADHERENT, VOUS BENEFICIEZ DE :

- **RC :**
Votre Syndicat a souscrit pour vous une assurance responsabilité civile.
Elle est **OBLIGATOIRE** pour les terres, il est impératif de **déclarer la TOTALITE de sa surface** pour en bénéficier sans quoi la garantie serait caduque.
N.B. : Vérifiez vos contrats pour éviter les doublons.
- **CONSEILS :**
Des personnes compétentes en droit agricole répondent à vos questions sur les baux, impayés de fermage, passage de la fibre, problèmes éolien...
Les **consultations** ont lieu **les Mardi après-midi de 14h à 17h**.
Pour les adhérents : première consultation gratuite, les suivantes : 50 €
Pour les non adhérents : consultation est facturée 100 €.
- **REUNIONS :**
Trois par an, sur divers sujets (Droit rural, Bail, Fiscalité, Environnement)
- **SERVICE JURIDIQUE :**
A votre disposition au sein de la Fédération Nationale.
- **REVUE :**
La **Revue Nationale de la Propriété Privée Rurale** vous est proposée au tarif préférentiel **de 51€ au lieu de 78€**. (Actualité législative, fiscale et jurisprudence)
Envoyez directement votre adhésion à : La Propriété Privée Rurale – Service Abonnements – 31 rue de Tournon, 75006 PARIS
- **NOTRE REPRESENTATION** dans les organismes suivants :
Tribunal paritaire, Préfecture, CDOA, SAFER, Chambre d'agriculture, Fédération de chasseurs.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts pour défendre vos intérêts.

Pour tous renseignements, merci de contacter le secrétariat de la Sarthe :

Tel : 02 43 23 91 82 / 07 69 69 85 40

E.mail : sdppr72@gmail.com - Site Internet : www.sdppr72.fr

Lundi de 9h30 à 12h30 / Mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 / Mercredi et Vendredi de 9h30 à 12h00